



CENTRE HOSPITALIER
Roland Mazoin
SAINT-JUNIEN

IFAS SAINT-JUNIEN



FORMATIONS 2022

Références OGDPC



IFAS – Centre Hospitalier Roland MAZOIN

Rue Chateaubriand – 87200 SAINT JUNIEN

Tél : 05 55 43 54 55– Télécopie : 05 55 43 54 11

Site : <http://www.ifas-saint-junien.fr>

MAJ le 18 octobre 2021



IFAS - Centre Hospitalier Roland MAZOIN - Rue Chateaubriand – 87200 SAINT JUNIEN

05 55 43 54 55 Télécopie **05 55 43 54 11** ecoleas@ch-stjunien.fr www.ifas-saint-junien.fr **IFAS Saint-Junien**

N°SIRET : 268 715 406 00040 – Code APE : 8532Z – 7487P001987





IFAS – Centre Hospitalier Roland MAZOIN

Rue Chateaubriand – 87200 SAINT JUNIEN

Tél : 05 55 43 54 55 – Télécopie : 05 55 43 54 11

Site : <http://www.ifas-saint-junien.fr>

Courriel : ecoleas@ch-stjunien.fr

L'Institut s'inscrit dans une politique du développement continu de la qualité selon les orientations définies dans le contrat de plan Etat-Région afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et aux exigences de professionnalisation de l'univers professionnel auquel il prépare.

L'Institut s'engage à :

- ◆ **concevoir et mettre en œuvre une formation permettant une insertion professionnelle réussie et durable pour ses stagiaires conformément à la réglementation en vigueur.**
- ◆ **prendre en compte les attentes des bénéficiaires, leurs motivations et leurs potentiels, à mettre en place les moyens de s'informer et de se former aux évolutions dans les différents domaines de la profession et de la formation.**
- ◆ **coopérer avec tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle.**
- ◆ **mettre en œuvre les moyens et mesures nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de qualité optimal.**

Règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue de l'IFAS de Saint Junien

Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation continue organisée par l'IFAS de Saint Junien. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'IFAS de Saint Junien. Il est à disposition des stagiaires de la formation continue sur le site internet de l'IFAS de Saint-Junien.

Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Principe de laïcité

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Saint Junien est soumis au principe de laïcité commun à l'ensemble des établissements publics.

Les tenues ou signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves sont interdits pendant toute la période de la formation théorique et pratique.

Cette interdiction est valable dans l'enceinte de l'Institut, du Centre Hospitalier de Saint Junien ainsi que dans tous les lieux de stages.

Toute transgression de cette règle est constitutive d'une faute passible d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Institut. Sauf en cas de récidive, aucune procédure de sanction ne peut être engagée sans que la Directrice ait, par la voie de la médiation, dans un délai suffisant, invité l'intéressé à se conformer à cette règle.

Obligation vaccinale

Les personnes participantes à une action de formation continue au sein de L'IFAS de Saint Junien, sont à jour de leurs vaccinations en référence à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en



BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

A photocopier et A renvoyer à



IFAS – Centre Hospitalier Roland MAZOIN - Rue Chateaubriand – 87200 SAINT JUNIEN



florence.boissiere@ch-stjunien.fr ou veronique.grand@ch-stjunien.fr



05. 55. 43. 54. 55

Date, signature et cachet de l'établissement

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom :

Adresse :

Personne à prévenir :

Téléphone : Fax :

Courriel :

FORMATION n°1

Intitulé :

Référence : Dates :

PARTICIPANTS

Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	Fonction	N°Identification (ADEU, ...)

FORMATION n°2

Intitulé :

Référence : Dates :

PARTICIPANTS

Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	Fonction	N°Identification (ADEU, ...)



BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

A photocopier et A renvoyer à



IFAS – Centre Hospitalier Roland MAZOIN - Rue Chateaubriand – 87200 SAINT JUNIEN



florence.boissiere@ch-stjunien.fr ou veronique.grand@ch-stjunien.fr



05. 55. 43. 54. 55

Date, signature et cachet de l'établissement

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom :

Adresse :

Personne à prévenir :

Téléphone : Fax :

Courriel :

FORMATION n°1

Intitulé :

Référence : Dates :

PARTICIPANTS

Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	Fonction	N°Identification (ADEU, ...)

FORMATION n°2

Intitulé :

Référence : Dates :

PARTICIPANTS

Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	Fonction	N°Identification (ADEU, ...)

Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

(sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'enceinte de l'organisme de formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Restauration

Les stagiaires auront accès au moment des poses fixées à la salle de détente afin de consommer des boissons, fraîches ou chaudes. Ils ont également la possibilité de prendre leur repas au self du Centre Hospitalier en se procurant

En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent:

Y entrer ou y demeurer à d'autres fins;

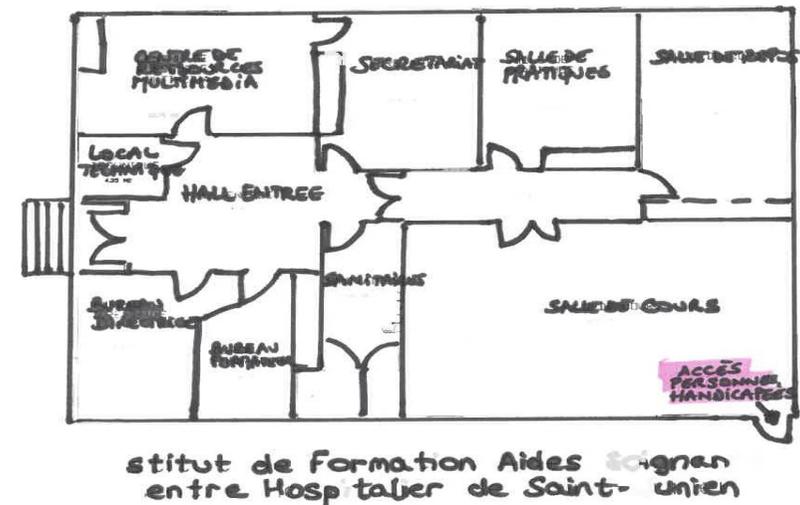
Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou au stagiaires.

Tenue et comportement

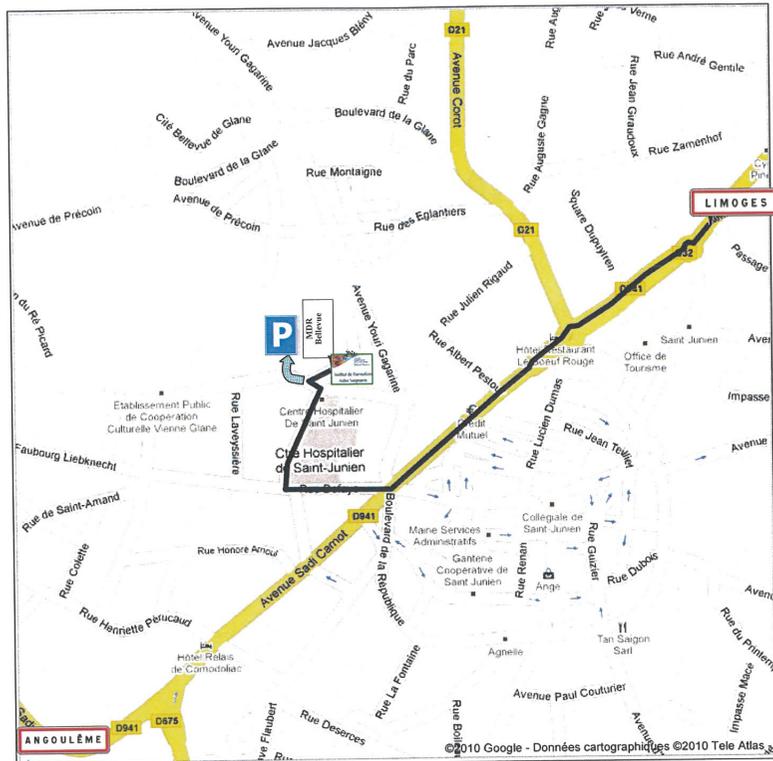
Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Accessibilité

Dans le respect de l'article 41 de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, nos formations sont accessibles à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap. Dans le respect de nos prérequis, nous mettons en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, selon le handicap, et nous nous assurons que les conditions d'accueil et d'accès sont réunies.



PLAN D'ACCES IFAS SAINT JUNIEN



1. sur N141 en venant de Limoges ou Angoulême
2. Prendre la sortie D675 en direction de Saint-Junien/Rochechouart/Bellac
3. Au rond-point, prendre la 3^e sortie sur D675
4. Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie sur D941
Traverser 4 ronds-points
5. Tourner légèrement à droite sur Place Joseph Lasvergnes
6. Continuer sur Rue Defaye
7. Tourner à droite sur Rue Chateaubriand
8. Passer devant le Centre Hospitalier Roland Mazoin de Saint-Junien, au bout de cette rue,



L'IFAS est en face de la rue transversale



9. Pour aller au Parking du Centre Hospitalier, tourner à gauche sur Avenue Léontine Vignerie.
10. Tourner sur la première route à Droite. Un parking de 200 places gratuites pour vous garer

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'IFAS de Saint-Junien décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, locaux administratifs, parcs de stationnement, ...).

Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du :

Copie remise au stagiaire le

Nom, prénom et signature du stagiaire

Liste des actions de formation

SOINS	Page	7
- La place du toucher dans les soins	12	-
- Accompagnement des personnes en fin de vie	13	
- Démences et Alzheimer	14	
- Intimité et sexualité des personnes âgées en institution	15	



DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

OBJET : Fixation des tarifs pour la formation continue à partir du 1^{er} janvier 2021

Le Directeur délégué,

- Vu les articles L6143-7 et L6143-1 du code de la Santé Publique,
- Vu l'Instruction M 21 - tome II pages 5 à 8,

Décide :

Article 1 : Les tarifs des actions de formation continue dispensées par l'Institut de Formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier Roland Mazoin sont fixés à partir du 1^{er} janvier 2021 à :

	Tarifs journaliers	Tarifs horaires
FORMATIONS IFAS NON AGREES PAR L'OGDPC		
Groupe de 6 à 12 participants en inter	480,00	68,57
Groupe de 6 à 12 participants en intra	526,00	76,14
Individuel	87,00	12,43
FORMATIONS IFAS AGREES PAR L'OGDPC		
Groupe de 6 à 12 participants en inter	536,00	76,57
Groupe de 6 à 12 participants en intra	581,00	80,14
Individual	107,00	15,29
FORMATIONS GESTES ET SOINS D'URGENCES		
Groupe de 6 à 10 participants en inter	637,00	91,00
Individual	162,00	23,14

Article 2 : Le Secrétaire général, le Directeur des affaires financières et le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Un recours contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Fait à Saint-Jun en, le 24/06/2020

Le Directeur délégué,



Décision N° 43-20

ENCADREMENT DES STAGIAIRES AIDES SOIGNANTS

Objectifs :

Faciliter l'appropriation de la fonction tutorale
 Identifier le rôle et les missions du tuteur afin de favoriser l'intégration de l'apprenant
 Clarifier la place du stage dans la formation en alternance
 Définir l'apprentissage par les compétences
 Mettre en place un système d'évaluation au profit de l'apprenant et permettre de développer l'analyse réflexive au sein de l'équipe
 Concevoir un parcours de formation personnalisé

Contenu de la Formation :

Enjeux- réglementation
 L'alternance en formation
 L'accueil de l'élève en stage
 L'apprentissage
 Domaine de compétences
 Programme de la formation AS Évaluation des compétences : objectifs, critères d'évaluation
 Rôle et missions du tuteur
 Ateliers pédagogiques : jeux de rôle
 Evaluation dans la pratique tutorale
 Bilan formation

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et pratiques
 Méthode participative à partir des situations professionnelles

Intervenants :

Formateur IFAS

Groupe :

6 à 12 personnes

Pré requis :

Tout professionnel participant à l'encadrement des élèves aides-soignants

Durée :

2 fois 2 jours (28h)
16 et 17/05/2022
Puis 13 et 14 juin 2022

Lieu de formation :

Institut de Formation d'aides soignants
 CH Saint Junien

Dates :

Horaires : 9h à 17 h
 Groupe de minimum 8 personnes sur demande

Date limite d'inscription :

14février 2022

Taux de satisfaction 98%

« efficacité du formateur, bonne remise à niveau »
 « accueil agréable, formatrice dynamique »



GESTES ET SOINS D'URGENCE

Page 18

Formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1	19
Formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2	20
Réactualisation des connaissances pour les titulaires de l'AFGSU 1	21
Réactualisation des connaissances pour les titulaires de l'AFGSU 2	22

PEDAGOGIE PROJET PROFESSIONNEL

Page 23

L'encadrement des stagiaires aides soignants	24
--	----

INFORMATIONS GENERALES

Tarifs formations	26
Plan d'accès IFAS	27
Bulletin d'inscription	28

MODALITES ADMINISTRATIVES

INSCRIPTIONS

Adressez votre bulletin d'inscription dans les délais indiqués sur chaque fiche à



IFAS—Centre Hospitalier Roland MAZON
Rue Chateaubriand—87200 SAINT-JUNIEN



ecoleas@ch-stjunien.fr



05 55 43 54 11

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'établissement demandeur recevra la convention de stage en double exemplaire avant le démarrage de la formation dont un exemplaire sera à retourner signé à l'IFAS du CH Saint-Junien

ATTESTATION

Une attestation de formation sera remise au participant à l'issue de la formation

REPAS

Le participant a la possibilité de prendre son repas au self du Centre Hospitalier de Saint-Junien avec remise d'une facture ou peut disposer d'une salle de repas au sein de l'IFAS ou dans un restaurant de la ville.

PAIEMENT

Après la formation, une facture accompagnée d'un titre de recette vous sera transmise. Le paiement peut s'effectuer par virement ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

CONTACTS

Florence BOISSIERE— Cadre de santé formateur référente formation continue

Tél : 05.55.43.54.56 / Mail : florence.boissiere@ch-stjunien.fr

Secrétariat

Tél : 05. 55. 43. 54. 55 / Mail : veronique.grand@ch-stjunien.fr

Fax : 05. 55. 43. 54. 11



PEDAGOGIE

PROJET

PROFESSIONNEL

REACTUALISATION DES CONNAISSANCES POUR LES TITULAIRES DE L'AFGSU 2

Objectifs :

Actualiser ses connaissances afin de prolonger la validité de l'AFGSU niveau 2 conformément à l'article 5 de l'arrêté du 3 Mars 2006

Contenu de la Formation :

Actualisation des connaissances en matière de prise en charge des urgences vitales ou potentielles selon les compétences de chaque professionnelle

Méthode pédagogique :

Exercices sur mannequin
Mises en situation
Pédagogie active

Intervenants :

Formateurs agréés par le CESU de Limoges

Groupe :

8 à 12 personnes

Pré requis :

Tout personnel titulaire de l'AFGSU niveau 2 depuis 4 ans

Durée :

1 jour

Lieu de formation :

Institut de Formation d'aides soignants
CH Saint Junien

Dates :

16 juin 2022

Date limite d'inscription :

11 avril 2022

Horaires : 9h à 17h

Coût de la formation :

En INTER :

Tarif individuel : 162€ /jour

Tarif de groupe : 637€/jour



SOINS

LA PLACE DU TOUCHER DANS LES SOINS

Objectifs :

- Acquérir des techniques simples de toucher relationnel à mettre en œuvre dans les soins
- Développer une prise en charge individualisée et bientraitance de la personne soignée en intégrant le toucher massage et la relaxation dans les soins
- intégrer le toucher dans la pratique de la relation d'aide à l'usager

Contenu de la Formation :

Toucher massage : méthodes et bénéfices
Les huiles essentielles et leurs propriétés
Initiation aux manœuvres du toucher et de la relaxinésie

Méthode pédagogique :

Enseignements théoriques et pratiques
Exercices pratiques de relaxation, de mise en confiance, de massage

Matériel : prévoir une tenue confortable, un drap de bain, une petite serviette, un coussin, un duvet ou couverture, un tapis de sol si possible

Intervenants :

infirmière formée en toucher massage
(formation Joël Savatofski ; IRFA)

Groupe :

6 à 12 personnes maximum

Pré requis :

Professionnels de santé

Durée :

3 jours

Lieu de formation :

Institut de Formation d'aides soignants
CH Saint-Junien

Dates :

**9, 10 et 11 mars 2022 ou
19, 20 et 21 octobre 2022**
Horaires : 9h à 17 h

Date limite d'inscription :

25 janvier 2022

Taux de satisfaction :98%

« *rappel sur les huiles essentielles* »

« *Taille du groupe convivial* »

« *partage d'expériences* »

« *Formation instructive* »

REACTUALISATION DES CONNAISSANCES POUR LES TITULAIRES DE L'AFGSU 1

Objectifs :

Actualiser ses connaissances afin de prolonger la validité de l'AFGSU niveau 1 conformément à l'article 5 de l'arrêté du 3 Mars 2006

Contenu de la Formation :

Actualisation des connaissances en matière de prise en charge des urgences vitales ou potentielles

Méthode pédagogique :

Exercices sur mannequin
Mises en situation
Pédagogie active

Intervenants :

Formateurs agréés par le CESU de Limoges

Groupe :

8 à 12 personnes

Pré requis :

Tout personnel titulaire de l'AFGSU niveau 1 depuis 4 ans

Durée : 3 heures

Lieu de formation :

Institut de Formation d'aides soignants
CH Saint Junien

Dates :

16 juin 2022

Date limite d'inscription :

11 avril 2022

Horaires : 9h à 16 h

Coût de la formation :

En INTER :

Tarif individuel : 162€ /jour

Tarif de groupe : 637€/jour

FORMATION AUX GESTES et SOINS D'URGENCE Niveau 2

Objectifs : Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006 :

Effectuer la prise en charge d'une personne en situation d'urgence vitale ou potentielle en attendant l'arrivée d'une équipe médicale

Savoir appliquer et utiliser des mesures et des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

Contenu de la Formation :

L'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical

La prise en charge seul ou en équipe des urgences vitales ou potentielles en utilisant des techniques non invasives

Les urgences collectives, les risques NRBC

Méthode pédagogique :

Enseignements théoriques et pratiques
Exercices sur mannequin
Mises en situation

Intervenants : formateurs agréés par le CESU de Limoges

Groupe :
8 à 12 personnes

Pré requis :
Tout professionnel de santé inscrit dans la 4ème partie du code de santé publique (aides-soignants, AMP, IDE...)

Durée : 3 jours

Lieu de formation :
Institut de Formation d'aides soignants
CH Saint Junien

Dates :
11, 12 et 13 avril 2022
Horaires : 9h à 17 h

Date limite d'inscription :
21 février 2022

Coût de la formation :

En INTER :
Tarif individuel : 162€/jour
Tarif de groupe : 637€/jour

Taux de satisfaction 99%
« taille du groupe, alternance théorie, pratique »

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE

Objectifs :

Adopter une attitude professionnelle et émotionnelle adaptée dans la prise en charge personnalisée d'une personne en fin de vie et de son entourage
Connaître la relation soignant-soigné et la « bonne » distance relationnelle

Contenu de la Formation :

Les soins palliatifs, la fin de vie et la mort
La dimension juridique et morale, la loi Léonetti
La relation aidant-aidé
La gestion de ses émotions
Les symptômes accompagnant une fin de vie et les soins adaptés

Méthode pédagogique :

Enseignements théoriques et pratiques
Méthode participative à partir des expériences et jeux de rôle

Intervenants :

Psychologue
Infirmière ou formatrice IFAS

Groupe :
6 à 12 personnes

Pré requis :
Professionnels paramédicaux

Durée :
3 jours

Lieu de formation :
Institut de Formation d'aides soignants
CH Saint Junien

Dates :
16, 17 et 18 mai 2022
Ou 19, 20 et 21 octobre 2022

Horaires : 9h à 17 h

Date limite d'inscription :
1ère session : 22 mars 2022
2ème session : 6 septembre 2022

Taux de satisfaction : 98%

« formation enrichissante où les différentes approches sont très complémentaires »

« communication, animation, dynamisme échanges avec les intervenants »



ACCOMPAGNER LA PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET DEMENCES

Objectifs :

Acquérir des connaissances sur la maladie d'Alzheimer et les démences apparentées

Connaitre les complications associées

Contenu de la Formation :

Le vieillissement cérébral normal

Les différentes démences : définitions, classifications, symptômes

Les modalités de prise en charge

Les troubles comportementaux, cognitifs

La communication spécifique et l'accompagnement des aidants

Le projet individualisé

Accompagnement dans la vie quotidienne et activités spécifiques

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et pratiques

Méthode participative à partir des situations professionnelles

Intervenant :

Cadre de santé

Groupe : 6 à 12 personnes

Pré requis

Tous professionnel paramédicaux de santé intervenant auprès des personnes atteintes de démence

Durée :

2 jours

Lieu de formation :

Institut de formation aide soignant
CH Saint-Junien

Dates :

7 et 8 novembre 2022

Horaires : 9h à 17h

Date limite d'inscription :

5 septembre 2022



FORMATION AUX GESTES et SOINS D'URGENCE Niveau 1

Objectifs : Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006 :

Acquérir les connaissances nécessaires à la prise en charge d'une personne en situation d'urgence en attendant l'arrivée d'une équipe médicale

Savoir appliquer et utiliser des mesures et des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

Contenu de la Formation :

La prise en charge des urgences vitales ou potentielles permettant d'identifier les signes, d'alerter, de transmettre les observations et de suivre les conseils

Les urgences collectives, les risques NRBC

Méthode pédagogique :

Enseignements théoriques et pratiques

Exercices sur mannequin

Mises en situation

Intervenants : formateurs agréés par le CESU de Limoges

Groupe :
8 à 12 personnes

Pré requis :

Tout personnel administratif, technique, logistique d'une structure sanitaire ou médico-sociale

Durée : 2 jours

Lieu de formation :

Institut de Formation d'aides soignants
CH Saint Junien

Dates :

7 et 8 juin 2022

Horaires : 9h à 17h

Date limite d'inscription :

11 avril 2022

Coût de la formation :

En INTER :

Tarif individuel : 162€ /jour

Tarif de groupe : 637€/jour



GESTES ET SOINS D'URGENCE

SEXUALITE ET VIE AFFECTIVE DES PERSONNES AGEES

Objectifs :

Sensibiliser les participants à la sexualité et la vie affective des personnes âgées en institution
Comprendre les enjeux du respect des droits et libertés fondamentales en EHPAD
Repérer les situations complexes et/ou à risque et donner des outils d'analyse et de réflexion éthique en équipe
Développer et promouvoir une approche positive de la sexualité de la personne âgée

Contenu de la formation

Les représentations des soignants liés à la sexualité, la vie affective et l'intimité
Apports théoriques, conceptuels et juridiques sur la sexualité, son évolution au cours de la vie et les besoins liés à une vie sexuelle épanouie en EHPAD
Respect de la vie privée et de l'intimité en institution
Approche et analyse éthique des situations difficiles
Identification des situations à risque d'abus ; le problème du consentement

Intervenant :

IDE EHPAD – DU Ethique de la santé
Groupe : 6 à 12 personnes
Pré requis :
Personnel travaillant en institution accueillant des personnes âgées
Méthode pédagogique:
Apports théoriques (PowerPoint)
Etude de cas concrets
Echanges et débats
Support de formation remis à chaque participant

Lieu de la formation :

Institut de formation aide soignant CH Saint-Junien
(possibilité en intra)

Dates:

7 et 28 février 2022

Date limite d'inscription :

13 décembre 2022

Taux de satisfaction 98%

« beaucoup d'échanges, formation instructive »
« formatrice à l'écoute »

